



je suis né en france mais je suis sans papier

Par **parisien**, le **12/02/2009** à **17:16**

je suis de nationalité marocaine je suis rentré en france en 2002 avec un visa court séjour sachant que je suis né en france et je suis retourné au maroc à l'âge de 5ans, mais en 2002 quand j'ai demandé un titre de séjour la préfecture a refusé et ma demandé de quitter le territoire dès que mon visa expire, mais moi je l'ai pas quitter j'ai demandé l'asile politique et je me suis inscrit au lycée pour préparer un bts comptabilité et gestion, j'ai eu mon bts en 2005 et mon statut de réfugié a été refusé, ils ont pas voulu me donner le statut d'étudiant même si j'avais une inscription pour une licence professionnelle. Au moment je suis toujours sans papier et j'ai fait aucune démarche depuis longtemps, j'aimerais que vous m'aider s'ils vous plait, je dois faire quoi pour régulariser ma situation? merci

Par **Luchicanau**, le **13/02/2009** à **19:19**

Bonjour

Si vous êtes né en france, vous avez donc les documents de votre naissance dans la commune ou vous avez vu le jour. Demandez les (Acte de naissance)

Ce document doit vous donner accès aux autres conditions de la nationalité , il me semble, dans les conditions actuelles du droit.

Etant français de souche depuis plusieurs générations (une vieille souche en quelque sorte) je ne connais pas beaucoup ce problème.

A contrario, mon père dans les années soixante n' a pu obtenir le chômage (il s' en foutait mais quand même) car , bien que né en france , de parents français et n' ayant ni lui ni ses parents jamais quitté la France ne pouvait prouver qu'il fut français.

Le meilleur dans l' affaire, c' est qu' il n' y avait , pas plus maintenant, de condition de nationalité pour être indemnisé.

C' est une (modeste) réussite de notre administration.

A plus.

addendum

voir sur ce site le poste de Ardendu56:

http://www.legavox.fr/forum/etrangers/peux-pretendre-nationalite-francaise_2967_1.htm

qui traite le problème.

Salut.